

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



Education nationale

L'enseignement citoyen est délivré par les professeurs en classe de 3^{ème} et/ou de 1^{ère}



C'est à vous d'effectuer les démarches du recensement à l'âge de 16 ans

- en vous déplaçant auprès de votre mairie de résidence avec votre carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- en ligne (www.service-public.fr)



Centre du service national et de la jeunesse

Vous serez convoqué entre 8 et 12 mois après votre recensement au plus proche de votre lieu de résidence

RENDEZ-VOUS SUR



Suivre les démarches
Choisir votre date de JDC
Télécharger votre convocation
Poser toutes vos questions

NOUS CONTACTER



09 70 84 51 51



csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr